

NORME POUR LES ABATS

ÉDITION 2008



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2008

NOTE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Les normes de qualité commerciale du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, organe de la CEE-ONU, concourent à faciliter le commerce international, à favoriser la production de produits de qualité, à améliorer la rentabilité des producteurs et à protéger les intérêts des consommateurs. Les normes CEE-ONU sont utilisées par les gouvernements, les producteurs, les commerçants, les importateurs, les exportateurs et par d'autres organisations internationales, et portent sur un large éventail de produits agricoles, tels que les fruits et légumes frais, les produits secs et séchés, les plants de pomme de terre, la viande, les fleurs coupées, les œufs et les ovoproduits.

Tout Membre de l'ONU peut participer, sur un pied d'égalité, aux activités du Groupe de travail. Pour de plus amples renseignements sur les normes des produits agricoles CEE-ONU, il suffit de consulter le site Web <<http://www.unece.org/trade/agr/>>.

La présente édition de la nouvelle norme pour les abats a été établie à partir du document ECE/TRADE/C/WP.7/2008/21.

Les appellations employées et la présentation de l'information dans cette publication n'impliquent de la part du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Toute référence à des noms de sociétés ou de produits commerciaux n'implique pas l'approbation de l'Organisation des Nations Unies.

Tous les textes de la présente publication peuvent être librement cités ou reproduits, sous réserve de notification.

Pour tous commentaires et demandes de renseignements, veuillez vous adresser au:

Groupe des normes agricoles de la
Division du commerce et du bois de la
Commission Économique pour l'Europe
Palais des Nations,
CH-1211 Genève 10, Suisse
Téléphone: +41 22 917 1366
Télécopieur: +41 22 917 0629
Adresse électronique: agrstandards@unece.org

NORME CEE-ONU POUR LES ABATS

1. INTRODUCTION

1.1 Normes CEE-ONU pour les produits carnés

Les normes CEE-ONU pour les produits carnés ont pour but de faciliter le commerce en recommandant une terminologie internationale à l'usage des acheteurs et des vendeurs. Cette terminologie décrit les morceaux de viande qui font couramment l'objet d'un commerce international et définit un système de codification destiné à faciliter la communication et les transactions électroniques. Comme les textes seront régulièrement actualisés, les délégations qui estimeraient qu'il faut y ajouter d'autres produits, ou que les produits considérés ne sont pas correctement définis ou ne sont plus échangés, sont invitées à contacter le secrétariat de la CEE.

La présente publication a été établie sous les auspices de la Section spécialisée de la normalisation de la viande. Elle s'inscrit dans une série de normes que la CEE a élaborées ou qu'elle prévoit d'élaborer.

Le tableau ci-après renseigne sur les espèces pour lesquelles des normes CEE-ONU existent ou en sont à différents stades d'élaboration et sur leur identification selon le code CEE-ONU de la viande (voir chap. 4).

Pour de plus amples informations, consulter le site Web de la CEE à l'adresse:
www.unece.org/trade/agr.

L'annexe I contient une description du système de codification, lequel définit un code d'identification pour l'utilisation du code CEE-ONU.

Espèce	Code (champ 1)
Bovine (bœuf)	10
Bovine (veau)	11
Porcine (porc)	30
Ovine (mouton)	40
Caprine (chèvre)	50
Lama	60
Alpaga	61
Poulet	70
Dinde	71
Canard	72
Abats	90

1.2 Portée

La présente norme recommande une terminologie internationale pour les abats commercialisés en tant que produits propres à la consommation humaine. Elle offre à l'acheteur un éventail de possibilités concernant la manutention, le conditionnement et le contrôle de conformité, qui correspondent à de bonnes pratiques commerciales pour la viande et les produits carnés destinés au commerce international.

Pour commercialiser les abats sur le marché international, il est nécessaire d'appliquer les dispositions législatives concernant la normalisation des aliments et le contrôle vétérinaire. La présente norme ne prétend pas traiter de ces aspects, qui font l'objet d'autres textes et pour lesquels elle renvoie à la législation nationale ou internationale ou aux exigences du pays importateur.

La norme fait référence à d'autres accords, normes et codes d'usages internationaux dont l'objectif est de maintenir la qualité après expédition et de donner aux gouvernements des indications sur certains aspects de l'hygiène alimentaire, de l'étiquetage et d'autres questions qui n'entrent pas dans son champ d'application. Pour les prescriptions en matière de santé et de salubrité, les *Normes, lignes directrices et codes d'usage de la Commission du Codex Alimentarius* sont les sources internationales à consulter.

1.3 Application

Les fournisseurs sont tenus de livrer des produits conformes à toutes les clauses des contrats et des cahiers des charges, et il leur est conseillé de mettre en place un système de contrôle de la qualité à cette fin.

Pour avoir la certitude que les marchandises sont conformes à ces prescriptions détaillées, l'acheteur peut faire appel aux services d'un tiers indépendant et neutre pour s'assurer que le produit correspond aux options qu'il a spécifiées. Le texte de la norme s'accompagne de photographies d'abats afin de permettre une meilleure compréhension de ses dispositions.

1.4 Adoption et publication – Historique

Comme suite à la recommandation formulée par la Section spécialisée, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a adopté le présent document à sa 64^{ème} session (ECE/TRADE/C/WP.7/2008/21).

Les normes CEE-ONU pour la viande sont examinées trois ans après leur publication. Si nécessaire, de nouvelles éditions en sont alors publiées. Les changements qui réclament un suivi immédiat sont publiés sur le site Web de la CEE à l'adresse: www.unece.org/trade/agr/standards.htm.

2. CARACTÉRISTIQUES MINIMALES

Tous les abats doivent provenir de bêtes saines abattues dans des établissements exploités conformément aux règlements applicables à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires.

Les abats doivent être:

- Intacts, compte tenu de la présentation;
- Exempts de caillots de sang ou de poudre d'os;
- Exempts de toute matière étrangère visible (salissures, bois, plastique, particules métalliques, etc.)¹;
- Exempts d'odeur désagréable;
- Exempts de fragments d'os non spécifiés;
- Exempts de contusions ayant un effet matériel sur le produit;
- Exempts de brûlures de congélation².

L'enlèvement et le parage des abats doivent être accomplis avec suffisamment de soin pour en conserver l'intégrité et l'identité, et éviter les entailles superflues.

3. PRESCRIPTIONS SPÉCIFIÉES PAR L'ACHETEUR

Les paragraphes ci-après définissent les prescriptions qui peuvent être spécifiées par l'acheteur et indiquent les codes à utiliser pour le codage CEE-ONU des abats (voir chap. 4).

3.1 Prescriptions supplémentaires

Les prescriptions supplémentaires spécifiées par l'acheteur qui ne sont pas prévues dans la codification (par exemple si le code 9 «Autres» est utilisé) ou qui donnent des précisions supplémentaires sur le produit ou la description de l'emballage doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur et être stipulées de façon appropriée.

3.2 Espèce

Le code pour les abats dans le champ 1 tel que défini au paragraphe 1.1 est 90.

3.3 Produit/découpe

Le code de produit à quatre chiffres dans le champ 2 est défini dans le chapitre 5.

3.4 Refroidissement

Les abats peuvent être présentés réfrigérés, congelés ou surgelés. Selon la méthode de refroidissement employée, les tolérances concernant le poids du produit doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. Tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la température ambiante doit être propre à assurer au produit, de manière uniforme, les températures internes suivantes:

¹ Sur demande de l'acheteur, les abats seront soumis au détecteur de particules métalliques.

² Par brûlure de congélation, on entend le dessèchement irréversible, localisé ou étendu, de la surface du produit, qui peut se manifester par un changement partiel ou total de la couleur originale (généralement pâleur plus grande) et/ou de la consistance (sécheresse, spongiosité).

Code du refroidissement (champ 4)	Catégorie	Description
0	Non spécifiée	Pas de catégorie spécifiée
1	Viande réfrigérée	La température interne du produit est maintenue en permanence entre -1,5 °C et +7 °C après la réfrigération suivant l'abattage
2	Viande congelée	La température interne du produit est maintenue en permanence à une température maximale de -12 °C après la congélation
3	Viande surgelée	La température interne du produit est maintenue en permanence à une température maximale de -18 °C après la surgélation
4-8	Codes non utilisés	
9	Autres	

3.5 Historique des étapes de production

3.5.1 Traçabilité

Pour pouvoir satisfaire aux demandes qui pourraient être formulées par l'acheteur en ce qui concerne l'historique des étapes de production, il faut que des systèmes de traçabilité soient en place. La traçabilité exige l'application d'une méthode vérifiable d'identification des abats, des cartons et des découpes à toutes les étapes de la production. Les données concernant la traçabilité doivent permettre de déterminer si une réclamation est fondée, et la procédure suivie pour certifier la conformité doit correspondre aux dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de la conformité énoncées dans le paragraphe 3.10.

3.5.2 Catégorie d'abats

Code de la catégorie d'abats (champ 3)	Catégorie	Description
00	Non spécifiée	Pas de catégorie spécifiée
10	Bovine (bœuf)	
11	Bovine (veau)	
30	Porcine	
40	Ovine (mouton)	
42	Ovine (agneau)	
50	Caprine (chèvre)	

Code de la catégorie d'abats (champ 3)	Catégorie	Description
52	Caprine (chevreau)	
80	Chevaline	
99	Autres	Toute autre catégorie d'abats faisant l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur

3.5.3 Méthodes de production

L'acheteur peut spécifier une méthode de production. En tout état de cause, la production doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, c'est la réglementation du pays exportateur qui s'applique.

Code de la méthode de production (champ 6)	Catégorie	Description
0	Non spécifiée	Pas de méthode spécifiée
1	Stabulation principalement	Méthodes de production fondées sur la stabulation
2	Semi-plein air	Méthodes de production fondées sur une liberté de mouvement restreinte
3	Pâturage	Méthodes de production fondées sur le libre parcours
4	Biologique	Méthodes de production conformes à la législation du pays importateur sur la production biologique
5-8	Codes non utilisés	
9	Autres	Toute autre méthode de production faisant l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur

3.5.4 Système d'alimentation

L'acheteur peut spécifier un système d'alimentation. En tout état de cause, l'alimentation doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, le système d'alimentation doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

Code du système d'alimentation (champ 7)	Catégorie	Description
0	Non spécifiée	
1	Nourriture à base de céréales	Les céréales constituent l'élément prédominant de l'alimentation.
2	Nourriture à base de fourrage	Le fourrage est l'élément prédominant de l'alimentation, qui est complétée par des céréales.
3	Nourriture exclusivement au fourrage	Le fourrage est le seul élément de l'alimentation.
4	Nourriture au lait	Système d'alimentation fondé sur le lait
5	Nourriture à base de lait	Systèmes d'alimentation fondés sur des substituts du lait
6	Nourriture spéciale/ fonctionnelle	Système spécial d'alimentation enrichie visant à modifier certaines caractéristiques du produit ou sa composition nutritionnelle
7-8	Codes non utilisés	
9	Autres	Tout autre système d'alimentation faisant l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur

3.5.5 Mode d'abattage

L'acheteur peut spécifier un mode d'abattage. En tout état de cause, celui-ci doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, le mode d'abattage doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

Code du mode d'abattage (champ 8)	Catégorie	Description
0	Non spécifiée	
1	Classique	Étourdissement avant saignée
2	Casher	Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel
3	Halal	Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel
4-8	Codes non utilisés	
9	Autres	Tout autre mode d'abattage autorisé doit être spécifié par un accord entre l'acheteur et le vendeur

3.5.6 Traitement après abattage

L'acheteur peut spécifier un traitement après abattage. En tout état de cause, celui-ci doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, le traitement après abattage doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

Code du traitement après abattage (champ 9)	Catégorie	Description
0	Non spécifiée	
1	Lavage	Lavage à l'eau claire du produit cru
2	Échaudage	Lavage dans une eau à 65-75 °C
3	Ébouillantage	Immersion pendant quelques minutes dans une eau bouillante
4	Blanchiment	Immersion pendant quelques minutes dans une eau bouillante additionnée d'un agent de blanchiment ^b
5	Échaudage et blanchiment	Immersion pendant quelques minutes dans une eau bouillante pouvant être additionnée d'un agent de blanchiment ^b
6	Enlèvement du gras des aponévroses ^a	
7	Enlèvement de la muqueuse des aponévroses	
8	Enlèvement du gras et de la muqueuse des aponévroses ^a	
9	Autres, spécifiées	Traitement après abattage pour les abats selon accord entre l'acheteur et le vendeur

^a L'acheteur et le vendeur doivent se mettre d'accord sur le pourcentage de gras laissé sur le produit.

^b L'addition d'un agent de blanchiment n'est pas autorisée dans tous les pays.

Note: Chaque marché aura sa propre réglementation concernant l'enlèvement des parties à risque spécifié.

3.6 Couleur des abats

Code de la couleur des abats (champ 10)	Catégorie	Description
0	Non spécifiée	
1	Spécifiée	Fourchette exigée
2-9	Codes non utilisés	

Les spécifications concernant la couleur, si elle doit être indiquée, doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur et ne sont pas prévues dans le système de codage.

3.7 Fourchettes des dimensions/du poids des abats

Code de la fourchette des dimensions/du poids (champ 12)	Catégorie	Description
0	Non spécifiée	
1	Poids	Fourchette exigée
2	Diamètre	Fourchette exigée
3	Longueur	Fourchette exigée
4	Diamètre et longueur	Fourchette exigée
5	Poids et diamètre	Fourchette exigée
6	Poids et longueur	Fourchette exigée
7	Poids, diamètre et longueur	Fourchette exigée
8	Autres, spécifiées	Fourchette exigée
9	Code non utilisé	

3.8 Emballage, entreposage et transport

3.8.1 Description et dispositions

L'emballage primaire est la couverture primaire d'un produit et doit être de qualité alimentaire. L'emballage secondaire contient les produits emballés dans leur emballage primaire. Pendant l'entreposage et le transport, les abats doivent être emballés conformément aux prescriptions minimales suivantes:

- Réfrigérés, avec ou sans emballage;
- Congelés/surgelés, conditionnés pour protéger les produits;
- Sel ou saumure;
- Emballés individuellement;
- Conditionnés en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée, barils, par exemple);
- Conditionnés en grandes quantités et selon un certain ordre (en plusieurs couches, par exemple);
- Emballés sous vide;
- Emballés sous atmosphère protectrice;
- Autre emballage.

Les conditions d'entreposage avant l'expédition et les engins utilisés pour le transport sont adaptés aux caractéristiques physiques et, en particulier, aux caractéristiques thermiques des abats (réfrigérés, réfrigérés sous atmosphère protectrice, congelés ou surgelés) et sont conformes aux prescriptions du pays importateur. L'attention est appelée sur les dispositions de l'*Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) (ECE/TRANS/165)*.

3.8.2 Code de l'emballage

Code de l'emballage (champ 13)	Catégorie
0	Non spécifiée
1	Emballage individuel
2	Conditionnement en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée, barils, par exemple)
3	Conditionnement en grandes quantités et selon un certain ordre (en plusieurs couches, par exemple)
4	Emballage sous vide
5	Emballage sous atmosphère protectrice
6-8	Codes non utilisés
9	Autres

3.9 Indications à apposer ou à attacher sur les unités de commercialisation des abats

3.9.1 Mentions obligatoires

Sans préjudice des prescriptions nationales des pays importateurs, les mentions ci-après doivent figurer sur les étiquettes accompagnant les produits:

Indications	Viande emballée ou conditionnée
Marque sanitaire	X
Numéro d'abattage ou numéro du lot	X
Date d'emballage	X
Dénomination du produit	X
Date de durabilité (fixée selon les prescriptions de chaque pays) ^a	X
Date limite de consommation (fixée selon les prescriptions de chaque pays)	X
Température ou méthode d'entreposage: viande réfrigérée, congelée, surgelée, dans le sel ou la saumure	X
Conditions d'entreposage (voir par. 3.4, refroidissement)	X
Identification appropriée de l'emballer, du transformateur ou du détaillant	X
Quantité (nombre de morceaux)	X
Poids net	X

^a La date de durabilité prend en compte la date limite de consommation ou la date limite d'utilisation optimale, selon les prescriptions de chaque pays importateur.

3.9.2 Autres indications

D'autres indications peuvent apparaître sur les étiquettes des produits, selon la législation du pays importateur, à la demande de l'acheteur ou sur décision du transformateur. Dans ce cas, ces indications doivent être vérifiables (voir aussi 3.5.1).

Elles peuvent notamment porter sur les points suivants:

- Caractéristiques du bétail, des méthodes de production et des systèmes d'alimentation;
- Pays de naissance;
- Pays d'élevage;
- Pays d'abattage;
- Pays de conditionnement;
- Pays d'origine: dans la présente norme, l'expression «pays d'origine» est réservée aux cas où la naissance, l'élevage, l'abattage, la transformation/découpe et le conditionnement sont intervenus dans le même pays;
- Mode d'abattage et traitement après abattage;
- Méthodes de production et systèmes de transformation;
- Quantité (nombre de morceaux);
- Date d'abattage;
- Numéro d'abattage;
- Conditions d'entreposage (autres que la température).

3.10 Dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de conformité

L'acheteur peut faire appel à une tierce partie pour contrôler la conformité, s'agissant du niveau de qualité/classement du produit, du respect des options qu'il a spécifiées et/ou de l'identification de l'animal. Les éléments suivants peuvent être contrôlés séparément ou conjointement, comme suit:

Niveau de qualité/classement du produit: Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il présente le niveau de qualité demandé. Son nom et la norme de qualité à appliquer doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

Désignation commerciale: Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il satisfait aux options choisies par l'acheteur telles qu'elles sont indiquées dans la désignation commerciale, sauf pour le niveau de qualité. Son nom doit être indiqué comme spécifié au paragraphe 3.1. L'acheteur a aussi la possibilité d'indiquer les options particulières qu'il a choisies et qui doivent être certifiées après le nom de la tierce partie.

Identification de l'animal/du lot: Une tierce partie certifie que le produit satisfait aux prescriptions spécifiées. Son nom et les prescriptions doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

Code du contrôle de conformité (champ 14)	Catégorie
0	Non spécifiée
1	Niveau de qualité/classement du produit
2	Désignation commerciale
3	Identification de l'animal/du lot
4	Niveau de qualité et désignation commerciale
5	Niveau de qualité et identification de l'animal/du lot
6	Désignation commerciale et identification de l'animal/du lot
7	Niveau de qualité, désignation commerciale et identification de l'animal/du lot
8	Code non utilisé
9	Autres

4. PRESCRIPTIONS DE L'ACHETEUR – CODE CEE-ONU POUR LES ABATS

4.1 Définition du code

Ce code, qui comporte 14 champs et 20 chiffres (dont 3 ne sont pas utilisés), correspond à une combinaison des codes définis dans les chapitres 3 et 5.

N°	Description	Paragraphe	Fourchette de codes
1	Espèce	3.2	00-99
2	Produit/découpe	5	0000-9999
3	Catégorie d'abats	3.5.2	00-99
4	Refroidissement	3.4	0-9
5	<i>Champ non utilisé</i>	–	0-9
6	Méthodes de production	3.5.3	0-9
7a	Système d'alimentation	3.5.4	0-9
7b	<i>Champ non utilisé</i>	–	0-9
8	Mode d'abattage	3.5.5	0-9
9	Traitement après abattage	3.5.6	0-9
10	Couleur des abats	3.6	0-9
11	<i>Champ non utilisé</i>	–	0-9
12	Fourchettes des dimensions/du poids	3.7	0-9
13	Emballage	3.8.2	0-9
14	Contrôle de conformité	3.10	0-9

4.2 Exemple

L'exemple suivant décrit un cœur réfrigéré, emballé sous vide, certifié par une tierce partie, dont le traitement après abattage a fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur, entrant dans une fourchette de dimensions/de poids spécifiée, et prélevé sur un bovin élevé en pâturage et nourri à base de fourrage.

Ce morceau porte le code CEE pour les abats ci-après: **90610010103200710152**.

N°	Description	Caractéristique	Code
1	Espèce	Abats	90
2	Produit/découpe	Cœur	6100
3	Catégorie d'abats	Bœuf	10
4	Refroidissement	Réfrigéré	1
5	<i>Champ non utilisé</i>	–	0
6	Méthodes de production	Pâturage	3
7a	Système d'alimentation	Fourrage	2
7b	<i>Champ non utilisé</i>	–	0

N°	Description	Caractéristique	Code
8	Mode d'abattage	Non spécifié	0
9	Traitement après abattage	Autre, spécifié	7
10	Couleur des abats	Spécifiée	1
11	<i>Champ non utilisé</i>	–	0
12	Fourchettes des dimensions/du poids	Poids	1
13	Emballage	Sous vide	5
14	Contrôle de conformité	Désignation commerciale	2

5. DESCRIPTION DES ABATS

Définition des «abats»

Les «abats» s'entendent de produits animaux autres que les muscles rouges ou blancs. Le terme «abats» est désigné en anglais par plusieurs expressions: «fancy meat items», «offal meat items» ou encore «variety meat items».

5.1 Liste multilingue des produits

Produit	Français	Page	Anglais	Russe	Espagnol	Chinois
ESPÈCE BOVINE (BŒUF) – CODE 10						
6000	Langue coupe longue		Tongue long cut			
6010	Langue coupe courte		Tongue short cut			
6030	Langue coupe suisse		Tongue swiss cut			
6040	Racine de la langue		Tongue root (throat trimmings)			
6045	Filets de racine de langue		Tongue root fillet			
6050	Joue		Cheek			
6060	Joue – sans papilles		Cheek – papillae off			
6061	Viande de bajoue		Cheek meat			
6260	Papilles		Papillae			
6114	Tête		Head			
6240	Viande de la tête		Head meat			
6120	Cervelle		Brain			
6070	Queue		Tail			
6080	Foie		Liver			

Produit	Français	Page	Anglais	Russe	Espagnol	Chinois
6090	Rognons		Kidney			
6211	Basse		Heart and lungs			
6210	Poumons		Lungs			
6183	Trachée		Trachea			
6100	Cœur		Heart			
6110	Thymus (ris)		Thymus gland (sweetbreads)			
6112	Glandes salivaires		Salivary glands			
6140	Rumen (panse)		Rumen (paunch)			
6141	Piliers du rumen		Rumen Pillars (mountain chain tripe)			
6152	Réticulum (bonnet)		Reticulum (honeycomb tripe)			
6154	Feuillet		Omasum (bible tripe)			
6155	Abomasum		Abomasum			
	Hampe		Thin skirt (meat spec)			
	Onglet		Thick skirt (meat spec)			
6180	Testicules		Testes			
6181	Verge		Pizzel			
6182	Œsophage		Oesophagus			
6280	Viande d'œsophage		Weasand meat			
6190	Rate		Spleen			
6200	Tendons		Tendons			
6201	Tendons fléchisseurs		Flexor tendons			
6202	Tendons d'Achille		Achilles tendons			
6203	Tissu tendineux		Skirt sinew			
6270	Aponévrose du diaphragme		Diaphragm membrane			
6271	Aponévrose abdominale		Skirt membrane (tunic tissue)			
6272	Aponévrose		Membrane			
6273	Ligament cervical postérieur (ligamentum nuchae)		Ligamentum nuchae			
6493	Pieds		Feet			

Produit	Français	Page	Anglais	Russe	Espagnol	Chinois
6494	Glandes mammaires		Mammary glands			
6495	Rectum (anus)		Bung			
6496	Intestin grêle		Small intestine			
6497	Gros intestin		Large intestine			
6498	Intestin		Intestine			
6450	Sang stabilisé		Blood stabilized			
6451	Sang défibriné		Blood defibrinated			
6452	Plasma sanguin		Blood plasma			
6453	Sérum du sang		Blood serum			
ESPÈCE BOVINE (VEAU) – CODE 11						
6500	Langue coupe longue		Tongue long cut			
6510	Langue coupe courte		Tongue short cut			
6520	Langue coupe suisse		Tongue swiss cut			
6620	Tête		Head			
6621	Crâne		Skull			
6570	Cervelle		Brain			
6585	Masque					
6524	Joue		Cheek			
6614	Papilles (labiales)		Papillae			
6624	Fressure		Pluck			
6582	Poumons		Lungs			
6550	Cœur		Heart			
6530	Foie		Liver			
6540	Rognons		Kidney			
6559	Glandes salivaires		Salivary glands			
6560	Thymus (ris)		Thymus gland (sweetbreads)			
6561	Queue		Tail			
6580	Rate		Spleen			
6590	Tendons		Tendons			
6610	Hampe		Thin skirt			
6611	Onglet		Thick skirt			
6622	Pieds		Feet			

Produit	Français	Page	Anglais	Russe	Espagnol	Chinois
6623	Testicules		Testes			
6625	Œsophage		Oesophagus			
6613	Viande d'œsophage		Weasand meat			
6626	Intestin		Intestine			
6628	Abomasum		Abomasum			
6629	Rumen (estomac/panse)		Rumen (stomach/paunch)			
6632	Piliers du rumen		Rumen pillars (mountain chain tripe)			
6633	Réticulum (bonnet)		Reticulum (honeycomb tripe)			
6634	Feuillet (omasum)		Omasum (bible tripe)			
6640	Sang stabilisé		Blood stabilized			
6641	Sang défibriné		Blood defibrinated			
6642	Plasma sanguin		Blood plasma			
6443	Sérum du sang		Blood serum			
ESPÈCE OVINE – CODE 40						
ESPÈCE CAPRINE – CODE 50						
7000	Langue coupe longue		Tongue long cut			
7010	Langue coupe courte		Tongue short cut			
7015	Langue coupe suisse		Tongue swiss cut			
7150	Tête		Head			
7151	Crâne		Skull			
7070	Cervelle		Brain			
7028	Joue		Cheek			
7110	Viande de tête		Head trimmings (meat)			
7140	Fressure		Pluck			
7141	Basse		Heart and lungs			
7100	Poumons		Lungs			
7030	Foie		Liver			
7040	Rognons		Kidney			
7050	Cœur		Heart			
7060	Thymus (ris)		Thymus gland (sweetbreads)			
7080	Rumen (estomac)		Rumen (stomach)			

Produit	Français	Page	Anglais	Russe	Espagnol	Chinois
7090	Rate		Spleen			
7091	Tendons		Tendons			
7130	Testicules		Testes			
7485	Intestin		Intestine (casings)			
7486	Intestin grêle		Small intestine			
7487	Cæcum		Caecum			
7495	Pieds		Feet			
7470	Sang stabilisé		Blood stabilized			
7471	Sang défibriné		Blood defibrinated			
7472	Plasma sanguin		Blood plasma			
7473	Sérum du sang		Blood serum			
ESPÈCE PORCINE – CODE 30						
7500	Langue coupe courte		Tongue short cut			
7501	Langue coupe suisse		Tongue swiss cut			
7502	Langue coupe longue		Tongue long cut			
7609	Parure de racine de langue		Tongue root trim			
7650	Joue		Cheek			
7549	Tête		Head			
7550	Cervelle		Brain			
7585	Masque		Mask			
7586	Tempes		Temples			
7692	Oreilles		Ears			
7693	Groin		Snout			
7587	Lèvres		Lips			
7525	Fressure		Pluck			
7524	Cœur et poumons		Heart and lungs			
7540	Cœur		Heart			
7526	Poumons		Lungs			
7528	Trachée		Trachea			
7520	Foie		Liver			
7530	Rognons		Kidney			
7541	Onglet		Thick skirt			

Produit	Français	Page	Anglais	Russe	Espagnol	Chinois
7542	Hampe		Thin skirt			
7543	Diaphragme		Diaphragm			
7510	Queue		Tail			
7515	Testicules		Testes			
7527	Œsophage		Oesophagus			
7560	Estomac		Stomach			
7561	Muqueuse (peptique) de l'estomac		Stomach (pepsin) lining			
7570	Estomac (coupe papillon)		Stomach (butterfly cut)			
7571	Intestin grêle		Small intestine			
7572	Intestin		Intestine			
7573	Gros intestin		Large intestine (chitterling)			
7574	Cæcum		Caecum			
7575	Chaudin		Upper colon			
7576	Suivant		Robe			
7577	Fuseau		Rectum			
7578	Rosette		Anus			
7579	Ratis		Mensentry			
7580	Vessie		Bladder			
7581	Utérus		Uterus			
7582	Ovaires		Ovaries			
7600	Rate		Spleen			
7670	Thymus (ris)		Thymus gland (sweetbreads)			
7671	Glandes salivaires		Salivary gland			
7672	Pancréas		Pancreas gland			
7679	Os		Bones			
7681	Échine		Neck bone			
7684	Tissu tendineux		Skirt siney			
7690	Peau		Skin			
7694	Racine d'oreille		Ear root			
7695	Crépine		Caul fat			
7696	Gras abdominal		Abdominal fat			

Produit	Français	Page	Anglais	Russe	Espagnol	Chinois
7697	Graisse de flanc		Flank fat			
7674	Sang stabilisé		Blood stabilized			
7675	Sang défibriné		Blood defibrinated			
7676	Plasma sanguin		Blood plasma			
7677	Sérum du sang		Blood serum			
7583	Gras dans la longe		Clear plate			
4175	Pieds avant		Fore feet			
4176	Pieds arrière		Hind feet			

5.1.1 Espèce bovine (bœuf) – code 10

Langue coupe longue – 6000

Organe entier avec la racine attenante; tous les os hyoïdes sont laissés, sauf le stylohyal; le larynx, l'épiglotte et les trois premiers anneaux de la trachée restent adhérents. La racine est parée à la hauteur du troisième anneau trachéal; l'œsophage et le pharynx sont enlevés complètement.

À préciser:

- Couleur (blanche, noire, ou tachetée);
- Gras enlevé, épithélium enlevé ou incisé longitudinalement suite à l'inspection sanitaire;
- Épaisseur approximative de gras conservé;
- Ganglions lymphatiques et glandes salivaires enlevés;
- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Langue coupe courte – 6010

La langue coupe courte est obtenue à partir d'une langue coupe longue (6000); elle est séparée de la racine et de la gorge en avant de l'épiglotte et directement en arrière du processus thyroïde (urohyal) des os hyoïdes. Les os hyoïdes, sauf le stylohyal, sont laissés et la pointe de l'épiglotte est enlevée. La base de la langue est parée jusqu'au «faux maigre», ce qui laisse approximativement 10 % de gras de parage. Les glandes salivaires sont enlevées, sauf les glandes sublinguales.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques et glandes salivaires enlevés;
- Couleur (blanche, noire ou tachetée);
- Gras enlevé, épithélium enlevé ou incisé longitudinalement suite à l'inspection sanitaire.

Langue coupe suisse – 6030

La langue coupe suisse est obtenue à partir d'une langue coupe courte (6010): c'est la partie qui reste après que le gras de la surface ventrale de la langue, la pointe de l'épiglotte, l'os hyoïde, les glandes salivaires sublinguales et le muscle mylo-hyoïdien à la racine de la langue ont été enlevés.

À préciser:

- Couleur (blanche, noire ou tachetée);
- Gras enlevé, épithélium enlevé ou incisé longitudinalement suite à l'inspection sanitaire.

Racine de la langue – 6040

La racine de la langue, qui est préparée à partir d'une langue coupe longue, est le tissu mou entourant les organes situés au niveau de la gorge (le larynx, les trois premiers anneaux de la trachée, les glandes salivaires, les ganglions lymphatiques, le gras, le tissu conjonctif et les muscles qui s'y rattachent).

Filets de racine de langue – 6045

Les filets de racine de langue sont détachés de la racine de la langue par enlèvement des muscles situés de chaque côté de la racine (muscles sterno-thyroïdien ou hyoïdien).

Joue – 6050

La joue est le muscle qui, avec le pourtour de la bouche, recouvre la partie externe des os des mâchoires supérieure et inférieure. Elle s'étend de la lèvre à l'arrière de la bouche jusqu'aux glandes salivaires parotides. La joue entière ne comprend pas la partie externe de la lèvre; par contre la bordure papillaire de la bouche est conservée.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques parotidiens et glandes salivaires laissés en place ou enlevés;
- Gras externe enlevé.

Joue – sans papilles – 6060

La joue (6050) est davantage parée par l'ablation totale des papilles (babine) et de la glande parotide. Les ganglions lymphatiques et les glandes salivaires sont conservés.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques et glandes salivaires enlevés;
- Gras externe enlevé.

Viande de bajoue – 6061

La viande de bajoue est préparée à partir de la joue sans papilles par ablation complète des ganglions lymphatiques parotidiens, des glandes salivaires parotidiennes et des glandes salivaires sous-mandibulaires. Elle ne comprend que les muscles de la joue – le *M. masseter* et le *M. buccinator* – et peut inclure le *M. pterygoideus* (face interne de la mâchoire inférieure). Elle ne doit comporter aucune partie des ganglions lymphatiques, des glandes salivaires ou d'autres tissus musculaires enlevés d'autres parties de la tête.

Papilles – 6260

Les papilles (babine), qui proviennent de la joue (6050), sont enlevées le long de la limite naturelle entre le *M. masseter* (joue) et le *M. buccinator* (papilles).

À préciser:

- Membrane muqueuse enlevée.

Tête – 6114

Tête de bœuf entière dépouillée, enlevée de la carcasse par section au niveau de l'articulation de l'occiput et de la première vertèbre cervicale (la section étant effectuée suivant un plan perpendiculaire au grand axe des vertèbres cervicales).

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Langue enlevée;
- Yeux enlevés.

Viande de la tête – 6240

La viande de la tête est préparée à partir d'une tête et comprend une partie ou la totalité de la viande retirée du crâne ou de la mâchoire inférieure, mais pas les papilles coniques. Elle ne comprend pas les ganglions lymphatiques, les glandes salivaires, les muscles ni les parures provenant de la langue ou du cou.

Cerveille – 6120

La cerveau comprend le cervelet, les hémisphères cérébraux, le thalamus et la protubérance annulaire; elle est séparée de la moelle épinière juste derrière la protubérance annulaire.

Cerveille épluchée:

Cerveille entière dont les méninges (peau ou membrane) ont été enlevées pour montrer le tissu cérébral. Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Queue – 6070

La queue est séparée de la carcasse à la jonction entre vertèbres sacrées et coccygiennes.

À préciser:

- Couche de gras excessive enlevée par parage;
- Nombre de vertèbres.

Foie – 6080

Organe entier comprenant le lobe de Spiegel et la capsule.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques laissés en place ou enlevés;
- Veine cave enlevée;
- Ligament enlevé;
- Couleur précisée;
- Pelé.

Rognons – 6090

Organe entier, les vaisseaux sanguins, l'uretère et la capsule étant enlevés.

À préciser:

- Gras externe laissé en place ou enlevé;
- Hile rénal et gras interne enlevés ou laissés en place.

Basse (mou et cœur) – 6211

Cœur et poumons attachés ensemble.

À préciser:

- Parage supplémentaire des organes attachés enlevés.

Poumons – 6210

Organe entier.

À préciser:

- Trachée enlevée;
- Poumons séparés;
- Lobe côté diaphragme seulement;
- Couleur.

Trachée – 6183

La trachée fait partie de l'appareil respiratoire de l'animal. Elle est enlevée depuis l'extrémité inférieure du larynx jusqu'aux poumons où elle se subdivise en trois parties. Elle comprend un certain nombre d'anneaux cartilagineux, de tissus musculaires et conjonctifs ainsi qu'une membrane muqueuse.

Cœur – 6100

Organe entier avec les vaisseaux sanguins parés à leur point de pénétration dans l'organe. Les os (*ossa cordis*) sont enlevés.

À préciser:

- Oreillettes, aorte et tronc pulmonaire enlevés;
- Gras de couverture laissé en place ou enlevé à la base du cœur;
- Non paré – vaisseaux sanguins et gras laissés en place.

Thymus (ris) – 6110

Thymus (prélevé sur de jeunes animaux, mâles ou femelles) recouvert de son attache au cou le long de la trachée. La graisse qui l'enveloppe est enlevée.

Glandes salivaires – 6112

Les glandes salivaires comprennent l'intérieur de la joue.

Rumen (panse) – 6140

La panse est crue, lavée et non échaudée, la membrane foncée est laissée en place. La surface externe est débarrassée des dépôts de gras.

À préciser:

- Réticulum laissé en place ou enlevé;
- Couche interne foncée enlevée;
- Blanchie et raidie: raidissage effectué par une plongée du produit pendant quelques minutes dans de l'eau portée à 100 °C.

Piliers du rumen – 6141

Les piliers du rumen sont détachés du rumen (6140) en un seul bloc. Les dépôts de gras externe sont enlevés.

Réticulum (bonnet) – 6152

Le réticulum ou bonnet est détaché du rumen (6140), la couche interne foncée est enlevée. Il est préparé cru ou échaudé et blanchi.

À préciser:

- Échaudé et/ou échaudé et blanchi;
- Laissé en place sous sa forme naturelle ou coupé.

Feuillet (omasum) – 6154

Le feuillet est la troisième poche de l'estomac d'un ruminant; il comporte de minces faisceaux musculaires et se trouve situé entre l'abomasum et le réticulum.

Abomasum (caillette) – 6155

L'abomasum est le quatrième estomac d'un ruminant, il sécrète le suc gastrique et se trouve situé entre l'omasum et le duodénum. L'estomac est séparé du duodénum par le pylore, qui est un sphincter constitué d'un muscle puissant.

Hampe

Voir découpes de viande bovine – 2190.

Onglet

Voir découpes de viande bovine – 2180.

Testicules – 6180

Les testicules sont préparés par ablation de l'épididyme (qui est attaché à l'extrémité caudale) et du cordon spermatique très proche de l'extrémité conique des testicules.

À préciser:

- Capsule laissée en place ou enlevée.

Verge – 6181

Organe sexuel mâle. La peau externe est enlevée.

À préciser:

- Tissu d'attache laissé en place ou enlevé;
- Extrémité laissée en place ou enlevée.

Œsophage – 6182

L'œsophage est un tube musculaire qui permet le passage des aliments entre le pharynx et l'estomac. Il est tapissé par une membrane muqueuse et plus profondément par un muscle qui convoie jusqu'à l'estomac les aliments qui ont été avalés.

Viande d'œsophage – 6280

Partie charnue qui entoure l'œsophage depuis le pharynx jusqu'à la panse.

Rate – 6190

La rate est préparée par ablation des vaisseaux sanguins spléniques.

Tendons – 6200

Les tendons sont obtenus à partir d'une carcasse de bovin; ils s'entendent des tendons fléchisseurs superficiels et profonds et des tissus fibreux qui les enveloppent des pattes avant et arrière. Ils peuvent être préparés et désignés comme étant une partie spécifique du squelette, par exemple le tendon d'Achille ou les tendons fléchisseurs.

Tendons fléchisseurs – 6201

Tendons comprenant les tendons fléchisseurs superficiels et profonds et les tissus fibreux qui les enveloppent des pattes avant.

Tendons d'achille – 6202

Les tendons d'Achille comprennent les ligaments tendineux et les tissus fibreux qui les entourent des pattes arrière.

Tissu tendineux – 6203

Le tissu tendineux peut être le tissu conjonctif élastique jaune ou fibreux blanc que l'on retire de la viande de hampe. Il aura l'apparence d'une feuille parcheminée. S'ils sont précisés, ce pourrait être le ligament sacro-sciatique, le tendon de l'épaule et le tendon du coude.

Aponévrose du diaphragme – 6270

L'aponévrose du diaphragme est le fascia. Elle peut contenir de petites quantités de piliers musculaires ou de viande rouge ainsi que le gras adhérent.

À préciser:

- Parties charnues et parties attenantes enlevées du bord du diaphragme.

Aponévrose abdominale – 6271

L'aponévrose abdominale est la membrane fibreuse résistante (péritoine ou tunique abdominale) et/ou l'onglet. Elle peut contenir de petites quantités de piliers musculaires et de gras adhérent.

Aponévrose – 6272

L'aponévrose est une enveloppe de tissu conjonctif qui gaine les muscles ou organes. Il en existe différents types dans le système musculaire de la carcasse. La fine séreuse externe est le perimysium retiré de la surface du muscle (bavette de flanchet, filet, par exemple).

L'aponévrose fascia épaisse, de couleur argentée, recouvre plusieurs groupes de muscles. Le péritoine et la plèvre sont d'autres aponévroses récupérables.

À préciser:

- Provenant de muscles ou groupes de muscles particuliers;
- Tissu fibreux blanc (linéa alba) à inclure.

Ligamentum nuchae – 6273

Le ligamentum nuchae (ligament cervical postérieur) correspond à une grande partie du ligament supraspinal le long de la colonne vertébrale, qui est particulièrement visible dans le cou et la région thoracique de la carcasse.

À préciser:

- En entier ou en plusieurs parties;
- Quantité acceptable de restes de viande laissée en place.

Pieds – 6493

Pieds dépouillés ou épilés par échaudage: les membres antérieurs sont sectionnés à l'articulation entre le carpe et le radius et les membres postérieurs à l'articulation entre le tarse et le tibia.

À préciser:

- Sciés ou déjointés à l'articulation.

Glandes mammaires – 6494

Mamelles.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé;
- Cuites.

Rectum (anus) – 6495

Le rectum (anus) va du colon dans le gros intestin à la marge anale. Il est large et en forme de bulbe, et contient plus d'aponévrose que le gros intestin. L'anus est le terme couramment utilisé pour désigner le rectum.

Intestin grêle – 6496

Comprend le duodénum, le jéjunum et l'iléum.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Quantité de gras laissé en place;
- Longueur de l'intestin;
- Membrane muqueuse enlevée.

Gros intestin – 6497

Comprend le caecum, le colon et le rectum.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Quantité de gras laissé en place;
- Longueur de l'intestin;
- Membrane muqueuse enlevée.

Intestin – 6498

Ensemble du gros intestin et de l'intestin grêle.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Quantité de gras laissé en place;
- Longueur de l'intestin;
- Membrane muqueuse enlevée.

Sang stabilisé – 6450

Sang stabilisé, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Sang défibriné – 6451

Sang défibriné, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Plasma sanguin – 6452

Partie du sang stabilisé obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

Sérum du sang – 6453

Partie du sang défibriné obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

5.1.2 Espèce bovine (veau) – code 11

Langue coupe longue – 6500

Organe entier avec la racine attenante; tous les os hyoïdes sont laissés en place, sauf le stylohyal. Le larynx, l'épiglotte et les trois premiers anneaux de la trachée restent adhérents. La racine est parée à la hauteur du troisième anneau trachéal, l'œsophage et le pharynx sont enlevés complètement.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifique);
- Couleur (blanche, noire ou tachetée);
- Gras enlevé, épithélium enlevé ou incisé longitudinalement suite à l'inspection sanitaire;
- Épaisseur approximative du gras;
- Ganglions lymphatiques/glandes salivaires enlevés.

Langue coupe courte – 6510

La langue est obtenue à partir d'une langue coupe longue (6500); elle est séparée de la racine et de la gorge en avant de l'épiglotte et directement en arrière du processus thyroïde (urohyal) des os hyoïdes. Les os hyoïdes, sauf le stylohyal, sont laissés en place et la pointe de l'épiglotte est enlevée. La base de la langue est parée jusqu'au «faux maigre», ce qui laisse approximativement 10 % de gras de parage; les glandes salivaires sont enlevées, sauf les glandes sublinguales.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques et glandes salivaires enlevés;
- Couleur (blanche, noire ou tachetée);
- Gras enlevé, épithélium enlevé ou incisé longitudinalement suite à l'inspection sanitaire.

Langue coupe suisse – 6520

La langue coupe suisse est obtenue à partir d'une langue coupe courte (6510): c'est la partie qui reste après que le gras de la surface ventrale de la langue, la pointe de l'épiglotte, l'os hyoïde, les glandes salivaires sublinguales et le muscle mylo-hyoïdien à la racine de la langue ont été enlevés.

À préciser:

- Couleur (blanche, noire ou tachetée);
- Gras enlevé, épithélium enlevé ou incisé longitudinalement suite à l'inspection sanitaire.

Tête – 6620

Tête de veau entière, enlevée par section au niveau de l'articulation de l'occiput et de la première vertèbre cervicale (la section étant effectuée suivant un plan perpendiculaire au grand axe des vertèbres cervicales).

À préciser:

- Épilée après échaudage;
- Dépouillée;
- Épilée par échaudage et désossée;
- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Crâne – 6621

Boîte crânienne (sans la mâchoire inférieure) contenant la cervelle.

À préciser:

Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Cervelle – 6570

La cervelle comprend le cervelet, les hémisphères cérébraux, le thalamus et la protubérance annulaire; elle est séparée de la moelle épinière juste derrière la protubérance annulaire.

Cervelle épluchée:

Cervelle entière dont les méninges (peau ou membrane) ont été enlevées pour montrer le tissu cérébral. Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Masque – 6585

Le masque est obtenu à partir d'une tête par enlèvement d'un seul bloc de tous les os (crâne). La langue est enlevée.

Joue – 6524

La joue est le muscle qui, avec le pourtour de la bouche, recouvre la partie externe des os des mâchoires supérieure et inférieure. Elle s'étend de la lèvre à l'arrière de la bouche jusqu'aux glandes salivaires parotides. La joue entière ne comprend pas la partie externe de la lèvre; par contre la bordure papillaire de la bouche est conservée.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques parotidiens/glandes salivaires laissés en place ou enlevés;
- Sans la bordure papillaire de la bouche.

Papilles (labiales) – 6614

Les papilles (labiales), qui proviennent de la joue (6524), sont enlevées le long de la limite naturelle entre le *M. masseter* (joue) et le *M. buccinator* (papilles).

À préciser:

- Membrane muqueuse enlevée.

Fressure – 6624

La fressure comprend le foie, le cœur, les poumons, une partie du diaphragme et le ris ainsi qu'une partie de la trachée car ces organes sont tous adhérents entre eux.

À préciser:

- Onglet et rate laissés en place ou enlevés;
- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Avec le thymus.

Poumons – 6582

Organe entier.

À préciser:

- Trachée enlevée;
- Poumons séparés;
- Lobe côté diaphragme seulement.

Cœur – 6550

Organe entier avec les vaisseaux sanguins parés à leur point de pénétration dans l'organe. Les os (*ossa cordis*) sont enlevés.

À préciser:

- Oreillettes, aorte et tronc pulmonaire enlevés;
- Gras de couverture laissé en place ou enlevé à la base du cœur;
- Non paré – vaisseaux sanguins et gras laissés en place.

Foie – 6530

Organe entier comprenant le lobule de Spiegel et la capsule.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques laissés en place ou enlevés;
- Veine cave enlevée;
- Ligament enlevé;
- Couleur précisée;
- Pelé.

Rognons – 6540

Organe entier, les vaisseaux sanguins, l'uretère et la capsule étant enlevés.

À préciser:

- Gras externe laissé en place ou enlevé;
- Hile rénal et gras interne enlevés ou laissés en place.

Glandes salivaires – 6559

Les glandes salivaires comprennent l'intérieur de la joue.

Thymus (ris) – 6560

Thymus (prélevé sur de jeunes animaux, mâles ou femelles) recouvert de son attache au cou le long de la trachée. La graisse qui l'enveloppe est enlevée.

Noix de ris de veau:

- Ris de cœur;
- Ris de gorge.

Queue – 6561

La queue est séparée de la carcasse à la jonction entre les vertèbres sacrées et coccygiennes.

À préciser:

- Couche de gras excessive enlevée par parage;

- Nombre de vertèbres.

Rate – 6580

Organe allongé attaché au rumen, débarrassé de toutes ses connexions.

Tendons – 6590

Les tendons s'entendent des tendons fléchisseurs superficiels et profonds et des tissus fibreux qui les enveloppent des pattes avant/arrière. Ils peuvent être également préparés à partir de parties spécifiques du squelette.

À préciser:

- Tendons des pattes avant ou arrière.

Hampe – 6610

La hampe provient de la partie musculaire du diaphragme. Le tissu tendineux blanc qui la recouvre est enlevé.

À préciser:

- Tissu laissé en place.

Onglet – 6611

L'onglet provient de la partie lombaire du diaphragme. Le tissu tendineux blanc qui le recouvre est enlevé.

À préciser:

- Tissu laissé en place.

Pieds – 6622

Les membres antérieurs sont sectionnés à l'articulation entre le carpe et le radius, et les membres postérieurs à l'articulation entre le tarse et le tibia.

Pieds dépouillés ou épilés après échaudage.

À préciser:

- Sciés ou déjointés à l'articulation;
- Entiers ou sciés en rondelles;
- Désossés.

Testicules – 6623

Les testicules sont préparés par ablation de l'épididyme (qui est attaché à l'extrémité caudale) et du cordon spermatique très proche de l'extrémité conique des testicules.

À préciser:

- Capsule laissée en place ou enlevée.

Œsophage – 6625

L'œsophage est un tube musculaire qui permet le passage des aliments entre le pharynx et l'estomac. Il est tapissé par une membrane muqueuse et plus profondément par un muscle qui convoie jusqu'à l'estomac les aliments qui ont été avalés.

Viande d'œsophage – 6613

Partie charnue qui entoure l'œsophage depuis le pharynx jusqu'à la panse.

Intestin – 6626

Intestin ouvert avec le mésentère attenant.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Échaudé, raclé et raidi par immersion dans de l'eau bouillante;
- Mésentère enlevé.

Abomasum – 6628

L'abomasum est le quatrième estomac d'un ruminant; il sécrète le suc gastrique et se trouve situé entre l'omasum et le duodénum. L'estomac est séparé du duodénum par le pylore, qui est un sphincter constitué d'un muscle puissant.

Rumen (estomac/panse) – 6629

Panse entière avec réticulum, échaudée, ouverte et nettoyée pour enlever l'épithélium.

Piliers du rumen – 6632

Les piliers du rumen sont détachés du rumen (6629) en un seul bloc. Les dépôts de gras externe sont enlevés.

Réticulum (bonnet) – 6633

Le réticulum ou bonnet est détaché du rumen (6629), la couche interne foncée est enlevée. Il est préparé cru ou échaudé et blanchi.

À préciser:

- Échaudé et/ou échaudé et blanchi;
- Laissé en place sous sa forme naturelle ou coupé.

Feuillet (omasum) – 6634

Le feuillet est la troisième poche de l'estomac d'un ruminant; il comporte de minces faisceaux musculaires et se trouve situé entre l'abomasum et le réticulum.

Sang stabilisé – 6640

Sang stabilisé, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Sang défibriné – 6641

Sang défibriné, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Plasma sanguin – 6642

Partie du sang stabilisé obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

Sérum du sang – 6643

Partie du sang défibriné obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

5.1.3 Espèce ovine – code 40/Espèce caprine – code 50

Langue coupe longue – 7000

Organe entier avec la racine attenante; tous les os hyoïdes sont laissés, sauf le stylohyal; le larynx, l'épiglotte et les trois premiers anneaux de la trachée restent adhérents. La racine est parée à la hauteur du troisième anneau trachéal. L'œsophage et le pharynx sont enlevés complètement.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifique);
- Épaisseur approximative de gras conservé;
- Ganglions lymphatiques/glandes salivaires enlevés.

Langue coupe courte – 7010

La langue est séparée de la racine et de la gorge en avant de l'épiglotte et directement en arrière du processus thyroïde (urohyal) des os hyoïdes. La pointe de l'épiglotte est enlevée.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques/glandes salivaires enlevés.

Langue coupe suisse – 7015

Obtenue à partir d'une langue coupe longue (7000): c'est la partie qui reste après que tous les os hyoïdes et la plus grande partie du gras adhérent ont été enlevés. La partie musculaire constituant la racine et les muscles de la base sont enlevés, ce qui donne une langue désossée et dégraissée, formée uniquement du corps du muscle, qui contient 95 % de maigre environ.

Tête – 7150

Tête d'ovine entière, enlevée par section au niveau de l'articulation de l'occiput et de la première vertèbre cervicale (la section devant être effectuée suivant un plan perpendiculaire à l'axe ventral).

À préciser:

- Avec peau/dépouillée;
- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Crâne – 7151

Boîte crânienne (sans la mâchoire inférieure) contenant la cervelle.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Cervelle – 7070

La cervelle comprend le cervelet, les hémisphères cérébraux, le thalamus et la protubérance annulaire; elle est séparée de la moelle épinière juste derrière la protubérance annulaire.

Cervelle épluchée:

Cervelle entière dont les méninges (peau ou membrane) ont été enlevées pour montrer le tissu cérébral. Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Joue – 7028

La joue est le muscle qui, avec le pourtour de la bouche, recouvre la partie externe des os des mâchoires supérieure et inférieure. Elle s'étend de la lèvre à l'arrière de la bouche jusqu'aux

glandes salivaires parotides. La joue entière ne comprend pas la partie externe de la lèvre; par contre, la bordure papillaire de la bouche est conservée.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques parotidiens/glandes salivaires laissés en place ou enlevés;
- Sans la bordure papillaire de la bouche.

Viande de tête – 7110

La viande de tête est préparée à partir d'une tête et comprend une partie ou la totalité de la viande retirée du crâne ou de la mâchoire inférieure, mais pas les papilles coniques. Elle ne comprend pas les ganglions lymphatiques, les glandes salivaires, les muscles ni les parures de la langue ou du cou.

Fressure – 7140

La fressure comprend le foie, le cœur, les poumons, la trachée et une partie du diaphragme en un seul bloc.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Onglet laissé en place;
- Rate laissée en place;
- Avec le thymus.

Basse (mou et cœur) – 7141

Comprend les poumons et le cœur attachés ensemble, une partie de l'œsophage et éventuellement le ris de cœur.

À préciser:

- Parage supplémentaire des organes attachés enlevés.

Cœur – 7050

Organe entier avec les vaisseaux sanguins parés à leur point de pénétration dans l'organe.

À préciser:

- Oreillettes, aorte et tronc pulmonaire enlevés;
- Gras de couverture laissé en place ou enlevé à la base du cœur;
- Non paré – vaisseaux sanguins et gras laissés en place.

Poumons – 7100

Organe entier.

À préciser:

- Trachée enlevée;
- Poumons séparés;
- Lobe côté diaphragme seulement.

Foie – 7030

Organe entier comprenant le lobe de Spiegel et la capsule.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques laissés en place ou enlevés;
- Veine cave enlevée;
- Ligament enlevé.

Rognons – 7040

Organe entier, les vaisseaux sanguins, l'uretère et la capsule étant enlevés.

À préciser:

- Gras externe laissé en place ou enlevé;
- Hile rénal et gras interne enlevés ou laissés en place.

Thymus (ris) – 7060

Le thymus, prélevé sur de jeunes animaux, est extrait de la région du cou et du cœur paré de toute graisse.

Rumen (estomac) – 7080

Le rumen (estomac) est cru, nettoyé et échaudé afin de retirer l'épithélium. La surface externe est débarrassée des dépôts de gras.

À préciser:

- Réticulum enlevé ou laissé en place.

Rate – 7090

Organe allongé attaché au rumen, débarrassé de toutes ses connexions.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié).

Tendons – 7091

Les tendons s'entendent des tendons fléchisseurs superficiels et profonds et des tissus fibreux qui les enveloppent des pattes avant/arrière. Ils peuvent être également préparés à partir de parties spécifiques du squelette.

À préciser:

- Tendons des pattes avant ou arrière.

Testicules – 7130

Les testicules sont préparés par ablation de l'épididyme (qui est attaché à l'extrémité caudale) et du cordon spermatique très proche de l'extrémité conique des testicules.

À préciser:

- Capsule laissée en place ou enlevée.

Intestin (boyaux) – 7485

Intestin grêle et gros intestin ensemble.

Intestin grêle – 7486

Intestin grêle.

Caecum – 7487

Partie du gros intestin correspondant au caecum.

À préciser:

- Les parties considérées comme non commercialisables par certains pays doivent être spécifiées (tissus à risque spécifié);
- Quantité de gras laissé en place;
- Longueur de l'intestin;
- Membrane muqueuse enlevée.

Pieds – 7495

Dépouillés ou épilés par échaudage: les membres antérieurs sont sectionnés à l'articulation entre le carpe et le radius et les membres postérieurs à l'articulation entre le tarse et le tibia.

À préciser:

- Sciés ou déjointés à l'articulation.

Sang stabilisé – 7470

Sang stabilisé, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Sang défibriné – 7471

Sang défibriné, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Plasma sanguin – 7472

Partie du sang stabilisé obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

Sérum du sang – 7473

Partie du sang défibriné obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

5.1.4 Espèce porcine – code 30

Langue coupe courte – 7500

La langue coupe courte est la partie de la langue qui reste après avoir enlevé le stylohyal, le larynx et l'épiglotte. La racine est coupée en ligne droite derrière les os hyoïdes. Cette coupe enlève la trachée et la racine mais les os hyoïdes restent dans la langue. La membrane muqueuse entre l'épiglotte et la langue demeure en place.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques/glandes salivaires enlevés.

Langue coupe suisse – 7501

La langue coupe suisse est la partie qui reste après que tous les os hyoïdes et la plus grande partie du gras adhérent ont été enlevés. La base de la racine musculaire est enlevée, ce qui donne une langue formée uniquement du corps du muscle, désossée et dégraissée.

Langue coupe longue – 7502

Organe entier avec la racine attenante; tous les os hyoïdes sont laissés, sauf le stylohyal; le larynx, l'épiglotte et les trois premiers anneaux de la trachée restent adhérents. La racine est parée à la hauteur du troisième anneau trachéal; l'œsophage et le pharynx sont enlevés complètement.

À préciser:

- Épaisseur approximative de gras conservé;
- Ganglions lymphatiques/glandes salivaires enlevés.

Parures de racine de langue – 7609

Les parures de racine de langue correspondent au maigre issu du parage de la langue (coupe courte spéciale).

Joue – 7650

La joue est le muscle qui, avec le pourtour de la bouche, recouvre la partie externe des os des mâchoires supérieure et inférieure. Elle s'étend de la lèvre à l'arrière de la bouche jusqu'aux glandes salivaires parotides. La joue entière ne comprend pas la partie externe de la lèvre; par contre la bordure papillaire de la bouche est conservée.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques parotidiens/glandes salivaires laissés en place ou enlevés;
- Sans la bordure papillaire de la bouche.

Tête – 7549

Tête entière dépouillée enlevée de la carcasse par section au niveau de l'articulation de l'occiput et de la première vertèbre cervicale (la section étant effectuée suivant un plan perpendiculaire au grand axe des vertèbres cervicales).

À préciser:

- Bajoue enlevée.

Cerveille – 7550

La cerveau comprend le cervelet, les hémisphères cérébraux, le thalamus et la protubérance annulaire; elle est séparée de la moelle épinière juste derrière la protubérance annulaire. Les méninges sont laissées en place.

Masque – 7585

Le masque est obtenu à partir d'une tête par enlèvement d'un seul bloc de tous les os (crâne). La langue est enlevée.

Tempes – 7586

Muscles temporaux sans couenne.

Oreilles – 7692

Pavillon, cartilages (scutiforme et auriculaire) et soies enlevés.

À préciser:

- Entières;
- Coupées au carré.

Groin – 7693

Cartilage nasal.

Lèvres – 7587

Les lèvres sont tirées des papilles de la joue; elles correspondent à la partie présentant des papilles coniques.

Fressure – 7525

La fressure comprend le foie, le cœur, les poumons, la trachée et une partie du diaphragme en un seul bloc.

À préciser:

- Onglet laissé en place;
- Rate laissée en place;
- Avec le thymus.

Mou et cœur – 7524

Comprend le cœur, les poumons et une partie de l'œsophage.

Cœur – 7540

Organe entier avec les vaisseaux sanguins parés à leur point de pénétration dans l'organe.

À préciser:

- Oreillettes, aorte et tronc pulmonaire enlevés;
- Gras de couverture laissé en place ou enlevé à la base du cœur;
- Non paré – vaisseaux sanguins et gras laissés en place.

Poumons – 7526

Organe entier.

À préciser:

- Trachée enlevée;

- Poumons séparés;
- Lobe côté diaphragme seulement.

Trachée – 7528

La trachée fait partie de l'appareil respiratoire de l'animal. Elle est enlevée depuis l'extrémité inférieure du larynx jusqu'aux poumons où elle se subdivise en trois (3) parties. Elle comprend un certain nombre d'anneaux cartilagineux, de tissus musculaires et conjonctifs ainsi qu'une membrane muqueuse.

Foie – 7520

Organe entier comprenant le lobe de Spiegel et la capsule.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques laissés en place ou enlevés;
- Veine cave enlevée;
- Ligament enlevé.

Rognons – 7530

Organe entier, les vaisseaux sanguins, l'uretère et la capsule étant enlevés.

À préciser:

- Gras externe laissé en place ou enlevé;
- Hile rénal et gras interne enlevés ou laissés en place.

Onglet – 7541

Pilier du diaphragme, gras et tissu conjonctif enlevés.

À préciser:

- Tissu conjonctif laissé en place.

Hampe – 7542

Partie périphérique charnue du diaphragme avec plèvre. Gras et tissu conjonctif enlevés.

À préciser:

- Tissu conjonctif laissé en place.

Diaphragme – 7543

Diaphragme entier (hampe et onglet). Gras et tissu conjonctif laissés en place.

À préciser:

- Gras et tissu conjonctif enlevés;
- Enlèvement du tissu tendineux.

Queue – 7510

Ablation de la queue de porc de manière que les deuxième, troisième et quatrième vertèbres caudales demeurent sur la carcasse. Parage de l'excès de gras et de peau à la base (attachés à la carcasse).

À préciser:

- Parée – cartilages de la queue enlevés;
- Cartilages de la queue et tissu conjonctif laissés en place.

Testicules – 7515

Les testicules sont préparés par ablation de l'épididyme (qui est attaché à l'extrémité caudale) et du cordon spermatique très proche de l'extrémité conique des testicules.

À préciser:

- Capsule laissée en place ou enlevée.

Œsophage – 7527

L'œsophage est un tube musculaire qui permet le passage des aliments entre le pharynx et l'estomac. Il est tapissé par une membrane muqueuse et plus profondément par un muscle qui convoie jusqu'à l'estomac les aliments qui ont été avalés.

Estomac – 7560

Estomac (cru) nettoyé et non échaudé.

À préciser:

Estomac entier retourné, nettoyé, paré et échaudé. Spécifications obligatoires concernant l'échaudage: durée, température et additifs ajoutés à l'eau d'échaudage. Blanchi et raidi: raidissage effectué par une plongée du produit pendant quelques minutes dans de l'eau portée à 100 °C.

Muqueuse (peptique) de l'estomac – 7561

Fine muqueuse tapissant une partie de l'estomac de porc, de couleur rouge foncé. Elle présente à peu près les mêmes caractéristiques que les tripes (bonnet) des ruminants. Cet abat n'est généralement utilisé que lavé.

Estomac, coupe papillon – 7570

Estomac entier, ouvert, nettoyé et paré mais non échaudé.

Menu (intestin grêle) – 7571

Situé entre le pylore et le caecum. Comprend le duodénum, le jéjunum et l'iléum.

Intestin – 7572

Partie du système digestif composé de l'intestin grêle, du caecum et du gros intestin.

Gros intestin (chaudin) – 7573

Situé entre le caecum et le rectum, il comprend deux parties: le colon ascendant hélicoïdal (ou frisé) et le colon descendant.

Baudruche – 7574

Partie de l'intestin grêle et du gros intestin correspondant au caecum.

Frisé – 7575

Colon ascendant (partie hélicoïdale).

Suivant – 7576

Partie droite ou partie dorsolombaire du colon.

Fuseau – 7577

Partie de l'intestin correspondant au rectum.

Rosette – 7578

Partie de l'intestin correspondant à l'anus.

Ratis – 7579

Mésentère.

Vessie – 7580

Organe entier.

Utérus – 7581

Organe entier.

Ovaires de porc – 7582

Les ovaires, qui sont les deux glandes reproductives de la femelle, sont reliés chacun à un côté de l'utérus. Ils sont ronds et mesurent environ 2,5 cm.

Rate – 7600

Organe allongé attaché au rumen, débarrassé de toutes ses connexions.

Thymus (ris) – 7670

Thymus (prélevé sur de jeunes animaux mâles) recouvert de son attache au cou le long de la trachée. La graisse qui l'enveloppe est enlevée.

Glandes salivaires – 7671

Les glandes salivaires comprennent l'intérieur de la joue.

Pancréas – 7672

Le pancréas est situé derrière le foie et près de la panse du duodénum dans lequel entre le canal pancréatique.

Le pancréas est un organe lobulaire, de couleur pâle, qui ressemble beaucoup aux glandes salivaires.

Os – 7679

Os de la cuisse (fémur) – Le fémur est l'os long de la patte arrière et contient de grandes quantités de moelle.

Os de l'épaule (humérus) – L'humérus est l'os long de l'épaule et contient de grandes quantités de moelle.

À préciser:

- Fémur seulement;
- Humérus seulement.

Échine – 7681

Une échine est obtenue à partir d'une carcasse; elle comprend les 7 vertèbres cervicales et la viande adhérente après le désossage. Elle peut comporter le plat de côtes (4 côtes), et jusqu'à 4 vertèbres thoraciques peuvent être laissées en place.

Tissu tendineux – 7684

Le tissu tendineux est le tissu conjonctif qui attache le muscle du diaphragme à l'intérieur de la cavité abdominale. Il se compose à la fois de tissu élastique jaune et de tissu fibreux blanc et a l'apparence d'une feuille parcheminée.

Peau – 7690

La couenne est la peau retirée d'une carcasse ou du flanc d'un porc.

Racine d'oreille – 7694

Cartilage scutiforme et auriculaire.

Crépine – 7695

Épiploon ou grand omentum.

Panne – 7696

Gras de l'abdomen.

Graisse de flanc – 7697

Gras recouvrant le flanc près de la patte.

Sang stabilisé – 7674

Sang stabilisé, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Sang défibriné – 7675

Sang défibriné, conservé ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidi ou congelé.

Plasma sanguin – 7676

Partie du sang stabilisé obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

Sérum du sang – 7677

Partie du sang défibriné obtenue après élimination des globules sanguins, conservée ou non dans du chlorure de sodium (NaCl), refroidie ou congelée.

Gras dans la longe – 7583

Couche de gras de porc prélevée sur la longe d'une carcasse de porc avec ou sans couenne.

Pieds avant – 4175

Les pieds avant sont préparés à partir du quartier avant (4021) par une coupe pratiquée à l'articulation du carpe séparant le pied avant de l'épaule. Les pieds avant doivent être pratiquement débarrassés de poils ou de leurs racines. La couenne est laissée en place.

À préciser:

- Couenne enlevée.

Pieds arrière – 4176

Les pieds arrière sont préparés à partir des cuisses par une coupe pratiquée à l'articulation du tarse, séparant le pied arrière de la cuisse. La couenne est laissée en place.

À préciser:

- Couenne enlevée.

Annexe I

SYSTÈME DE CODIFICATION

1. Objet du système GS1

Le système GS1 est largement utilisé sur le plan international pour améliorer la communication entre les acheteurs, les vendeurs et les organes tierces parties de contrôle de la conformité. Il s'agit d'un système d'identification et de communication normalisé aux fins d'une application transfrontière. Il est géré par GS1 Global Office, en collaboration avec les organisations nationales membres de GS1 dans le monde entier.

Ce système est conçu pour surmonter les difficultés inhérentes à l'utilisation de systèmes de codage propres à une entreprise, à un secteur ou à un pays, et pour rendre les échanges plus rationnels et plus conformes aux besoins des partenaires commerciaux. L'application des normes GS1 accroît l'efficacité et la fiabilité du commerce international et de la distribution des produits par une identification précise des articles, des services, des partenaires et des lieux. Les numéros d'identification GS1 peuvent être représentés par des supports de données (codes-barres par exemple) pour permettre leur lecture électronique quand les opérations commerciales l'exigent.

Les normes GS1 peuvent être utilisées dans l'échange de données informatisé (EDI) et le système de commerce électronique connu sous le nom de Global Data Synchronization Network (GDSN) du GS1. Les partenaires commerciaux utilisent l'EDI pour échanger par voie électronique des messages concernant l'achat et le détail de l'expédition des lots de produits. Ils utilisent le GDSN pour synchroniser les informations relatives aux articles et à leurs partenaires dans leurs propres systèmes d'information. Cette synchronisation permet l'identification et la classification uniformes des produits au niveau mondial, sans lesquelles il ne peut y avoir de commerce électronique mondial performant.

2. Utilisation du code CEE-ONU dans le système GS1

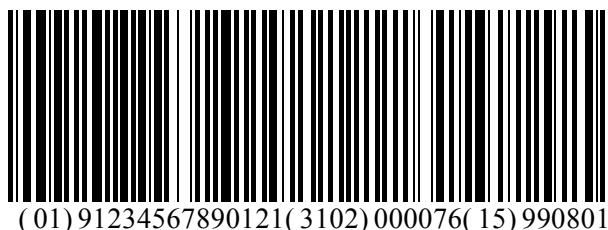
Le système GS1 utilise un code d'identification de la demande comme préfixe pour identifier la signification et le format des données qui sont indiquées à sa suite. C'est un code libre qui peut être utilisé et compris par toutes les entreprises faisant partie de la chaîne d'approvisionnement internationale, quelle que soit celle qui a émis le code à l'origine.

Le code CEE-ONU correspondant aux spécifications de l'acheteur, défini dans la section 4.1, a reçu le code GS1 d'identification de la demande (**7002**) qui doit être associé au GTIN (Global Trade Item Number – Numéro d'article commercial international) et représenté sous forme de code-barres GS1-128. De la sorte, les informations correspondant au code CEE-ONU seront incorporées dans le code-barres GS1-128 sur les conteneurs d'expédition avec d'autres informations relatives aux produits (voir les exemples 1 et 2).

Il est également proposé que les fournisseurs utilisent les définitions des découpes de viande de la CEE comme attribut de la Classification internationale des produits dans le GDSN. De cette façon, les fournisseurs peuvent utiliser le code des découpes de viande de la CEE-ONU pour spécifier à un niveau mondial la découpe correspondant au GTIN de chaque produit dans le GDSN. Dès lors qu'elle aura été définie par le fournisseur, tous les acheteurs intéressés auront

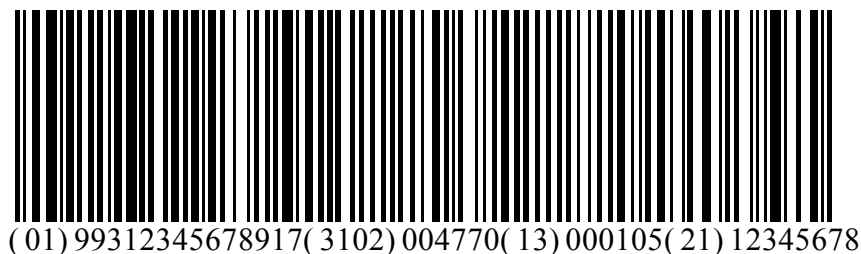
connaissance de la découpe exacte d'après la définition de la CEE-ONU de chaque produit divulgué dans le GDSN (voir l'exemple 3).

Exemple 1:



- (01) Numéro d'article commercial international (GTIN)
- (3102) Poids net, en kilogrammes
- (15) Date limite de consommation
- (7002) Code de la norme CEE-ONU
- (10) Numéro du lot

Exemple 2:



- (01) Numéro d'article commercial international (GTIN)
- (3102) Poids net, en kilogrammes
- (13) Date d'abattage/de conditionnement
- (21) Numéro de série

D'autres données, telles que le code CEE-ONU (refroidissement, qualité et épaisseur du gras), peuvent être liées au numéro d'article commercial international par l'échange de données informatisé (EDI).

3. Application du système dans la chaîne d'approvisionnement

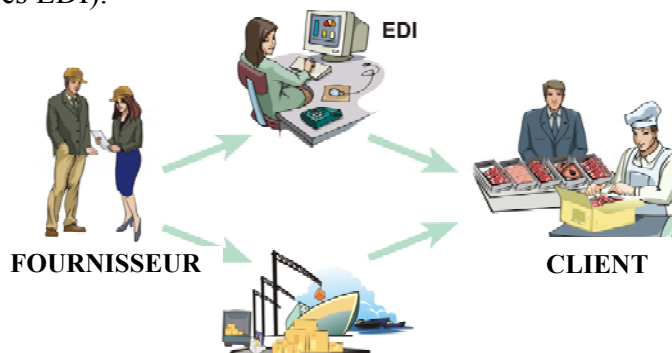
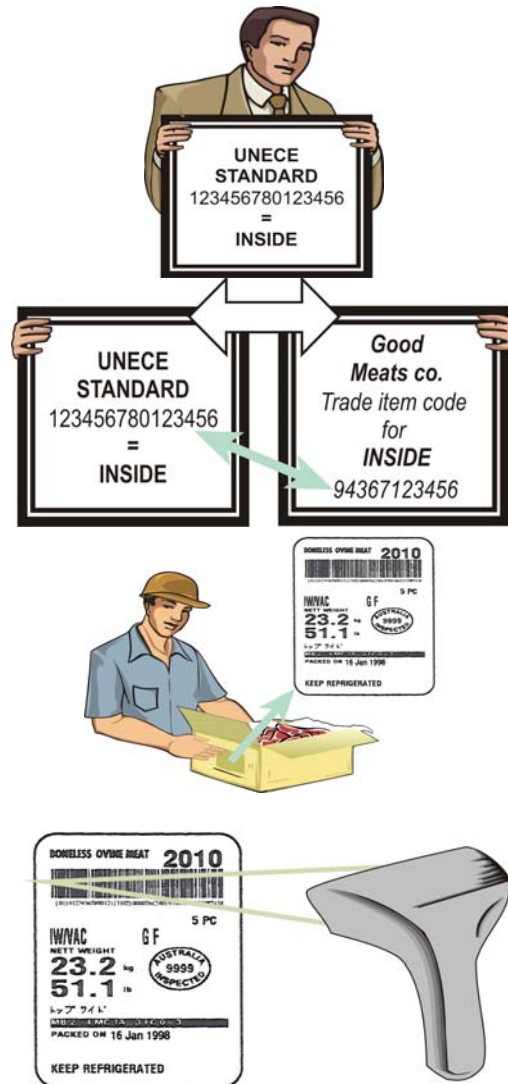
1) Le client commande en utilisant la norme CEE-ONU et le système du codage.

2) Au reçu de la commande, le fournisseur convertit les codes CEE-ONU dans ses propres codes commerciaux (numéro d'article commercial international).

3) Le fournisseur livre la commande au client. Le code-barres GS1-128 est appliqué aux marchandises.

4) À la réception de la marchandise, le client effectue une lecture optique du code-barres FGS1-128, ce qui entraîne la mise à jour automatique des données commerciales, logistiques et administratives.

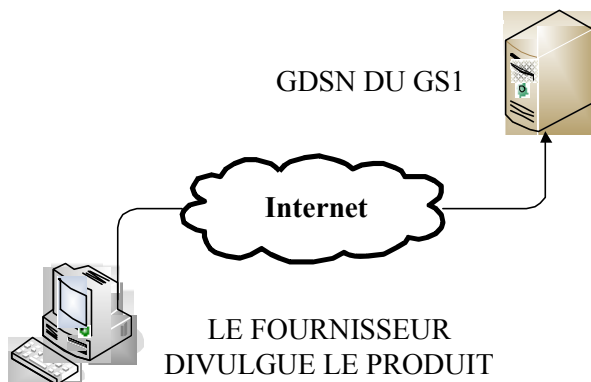
5) Le flux des marchandises portant un code GS1 peut être associé à l'échange de données informatisé (messages EDI).



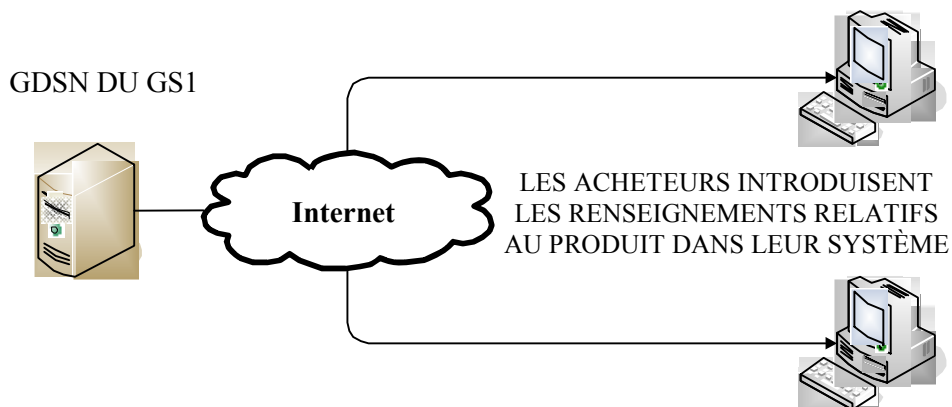
Exemple 3:

4. Utilisation des définitions des découpes de viande de la CEE-ONU dans le GDSN

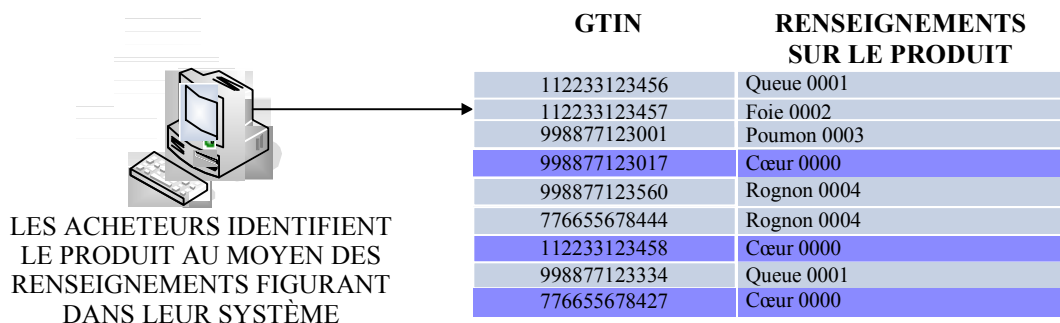
1) Les fournisseurs publient ou mettent à jour les renseignements concernant un produit dans le GDSN et utilisent la définition appropriée de la découpe de viande selon la CEE-ONU pour définir la découpe de viande du produit en utilisant l'attribut de la découpe de viande dans le GDSN.



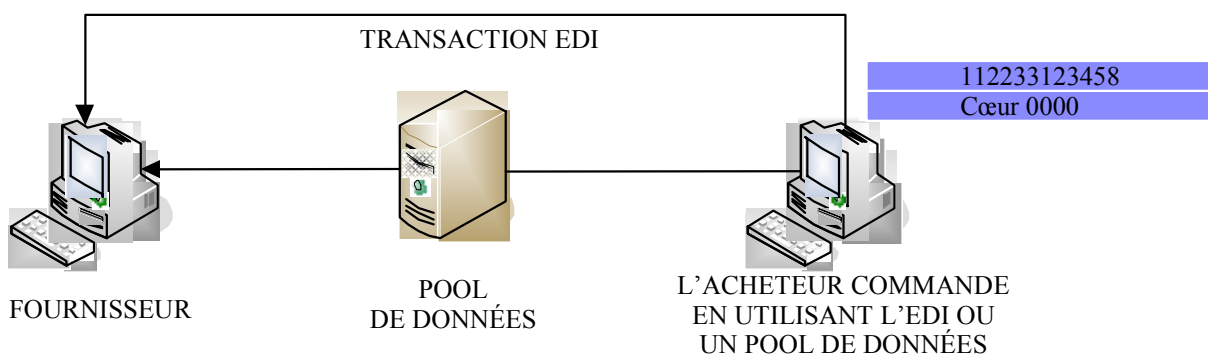
2) Les acheteurs intéressés utilisent les renseignements relatifs à la découpe de viande et autres renseignements relatifs au produit mis au point par la CEE-ONU et divulgués dans le GDSN pour synchroniser les renseignements relatifs aux produits dans leurs propres systèmes d'information.



3) Les acheteurs utilisent les renseignements relatifs à la découpe de viande selon la CEE dans leur système d'information pour identifier au moyen du GTIN les produits qu'ils veulent commander.



4) Les acheteurs utilisent le GTIN du produit et les renseignements associés pour commander le produit auprès du fournisseur en utilisant des pools de données compatibles avec l'EDI ou le GDSN.



Annexe II

ADRESSES

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)
Groupe des normes agricoles
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10
SUISSE

Tél.: +41 22 917 1366
Fax: +41 22 917 0629
courriel: agristandards@unece.org
<http://www.unece.org/trade/agr/>

AUS-MEAT Ltd
Unit 1/333 Queensport Road North
Murarrie
Queensland 4172
AUSTRALIE

Tél.: +61 7 33 61 92 00
Fax: +61 7 33 61 92 22
courriel: ausmeat@ausmeat.com.au
<http://www.ausmeat.com.au/>

France
Direction générale de la consommation,
de la concurrence et de la répression
des fraudes
Cité Administrative,
Bd de la Liberté - CS92104
Rennes Cedex 9
CP 35021
FRANCE

Tél.: +33 2 99 29 76 00
Fax: +33 2 99 29 80 05
courriel:
alain.boismartel@dgccrf.finances.gouv.fr

GS1 International
Blue Tower
Avenue Louise, 326
BE 1050 Bruxelles
BELGIQUE

Tél.: +32 2 788 7800
Fax: +32 2 788 7899
<http://www.gs1.org/contact/>

Pologne
Ministère de l'agriculture et
du développement rural
30 Wspolna St.
00-930 Varsovie
POLOGNE

Tél.: +48 22-623 2061
Fax: +48 22-623 2300
courriel: integracja@ijhar-s.gov.pl

United States Department of Agriculture (USDA)
Agricultural Marketing Service
Livestock and Seed Program
1400 Independence Ave., S.W.
Washington D.C. 20250 0249
ÉTATS-UNIS

Tél.: +1 202 720 5705
Fax: +1 202 720 3499
courriel: craig.morris@usda.gov
<http://www.ams.usda.gov/>
